

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRASSE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

**EXCUSES** : Paul DUCHEZ, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013 – 117 : PRESTATION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA TRESORIERE

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Monsieur le Président expose que les prestations d'assistance et de conseils du Trésorier intercommunal sont nécessaires pour une bonne conception et exécution des budgets. De plus, son assistance technique en matière de comptabilité et de marché public est précieuse pour une bonne gestion des dossiers.

Monsieur le Président expose que ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité et précise que l'article 2 de l'arrêté du 16/12/1983 impose au conseil de délibérer pour attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier et fixer le taux de celle-ci.

Monsieur le Président rappelle que Madame Bernadette LACOUTURE exerce les fonctions de Trésorier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Demande** à Madame LACOUTURE, Trésorier intercommunal, les prestations d'assistance et de conseil, définies à l'article 1 de l'arrêté précité, pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes de Noblat,

**Décide** de fixer le taux d'indemnité du Trésorier à 100 % pour le budget principal et les budgets annexes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'à la fin de sa mission,

**Autorise** Monsieur le Président au versement de cette indemnité.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,  


Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** PRESTATION D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS - Attribution d'une indemnité de conseil à Madame la Trésorière

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/12/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/12/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-117 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20131114-2013-117-DE

---

**Date de décision :** 14/11/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres catégories de personnels

